Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de Question n° 262 la Commande Publique

DACP

REF: DACP2014040

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR: Anthony DAGUET

OBJET : Travaux d'urgence et de substitution - tous corps d'état - sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers pour les années 2015 à 2018. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

EXPOSE:

En vertu du Code de la Santé Publique, du Code de la Construction et de l'Habitat et du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune peut intervenir sur des bâtiments privés de la ville touchés par des procédures d'insalubrité, d'urgence ou de péril nécessitant des travaux par substitution ou en urgence.

Les travaux sont prescrits par des arrêtés du Préfet ou du Maire, le plus souvent pour de l'étayage, du murage, du bâchage, de la réparation de fuites d'eau, et ce, après constat de carence du propriétaire ou du syndic.

Excepté pour les mesures d'urgence liées à une interdiction à l'habitation pour lesquelles seules les murages et la pose de matériel anti intrusion au départ des occupants peuvent être mis en recouvrement, ces travaux donneront lieu à des remboursements par les copropriétaires ou propriétaires et seront éventuellement subventionnés par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Par ailleurs, il est à noter que les copropriétaires peuvent également établir des demandes individuelles auprès de l'ANAH.

La Commune avance donc les sommes nécessaires à chaque chantier et concomitamment émet les titres de recettes afin de procéder à leurs recouvrements par le biais du Trésor Public.

Un marché de travaux est actuellement en cours d'exécution jusqu'au 31 décembre 2014 mais ne sera pas renouvelé pour l'année 2015 afin de réévaluer ses seuils financiers qui ne sont plus adaptés aux besoins de la ville.

Aussi, il y a lieu de lancer un nouveau marché sur procédure adaptée en application des articles 26 à 28 du Code des marchés publics et de l'article 6 du guide des procédures adaptée approuvé par la Conseil Municipal le 30 avril 2009.

Compte tenu de l'incapacité pour la collectivité à maîtriser le rythme et le nombre d'interventions, il est impossible de déterminer en amont de la procédure le volume exact de travaux qui seront à réaliser. C'est la raison pour laquelle, le marché est passé à bons de commandes, en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, assorti des limites annuelles suivantes :

Montant minimum : 15 000 € HT
 Montant maximum : 500 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant annuel minimum de ce dernier.

Le montant maximum annuel fixé au marché n'engage en rien la ville et ne donne aucun droit à l'entreprise titulaire.

Pour information les 120 000€ HT correspondant au montant maximum du marché actuel se sont révélés insuffisants dès le mois de juin, un avenant (+15%) ayant été rendu nécessaire.

Ce marché sera passé pour une durée allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et sera renouvelable par reconduction expresse pour trois périodes de un an maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2018.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet de marché de travaux d'urgence et de substitution - tous corps d'état - sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers pour les années 2015 à 2018 et autoriser le Maire, à le signer avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, suite à l'avis de la Commission d'appel d'offres.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49	SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
En exercice : 49	DU 25 SEPTEMBRE 2014
Présents : 44	

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, <u>Adjoints au Maire</u>,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF: DACP2014040

Signataire: MC/ED

OBJET :Travaux d'urgence et de substitution - tous corps d'état - sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers pour les années 2015 à 2018. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26 à 28 et 77, ainsi que l'article 6 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 30 avril 2009,

Vu le deuxième protocole de coopération de lutte contre l'habitat indigne signé le 19 juin 2009 suite au vote du Conseil Municipal du 27 novembre 2008,

Vu le budget communal,

Considérant qu'il y a lieu d'engager des travaux par substitution du fait de la carence des propriétaires ou copropriétaires dans l'exécution des arrêtés préfectoraux ou municipaux,

Considérant que la Commune procèdera simultanément à l'engagement des dépenses et des recouvrements des montants engagés par le biais du Trésor Public.

A l'unanimité.

DELIBERE:

APPROUVE le marché de travaux d'urgence et de substitution - tous corps d'état - sur des bâtiments privés par la ville d'Aubervilliers pour les années 2015 à 2018. Il sera passé pour une durée allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 et sera renouvelable par reconduction expresse pour trois périodes de un an maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2018.

Ce marché sera passé à bons de commandes et comprendra les limites annuelles suivantes :

Montant minimum : 15 000 € HT
 Montant maximum : 500 000 € HT

AUTORISE le Maire à signer le marché à la suite de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET